Home Office

# TROIS ÉTAPES POUR ÉCHAPPER À LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ET LES FILLES

1. RAPPORTER LA VIOLENCE
2. PRENDRE DES MESURES POUR ÉCHAPPER À LA VIOLENCE
3. SE PRÉSERVER CONTRE LA VIOLENCE

Un guide pour les femmes et les enfants noirs et de minorités ethniques (BME)

Produit en partenariat avec :

Southall Black Sisters

Cette brochure vous explique comment obtenir de l'aide pour échapper à la violence et aux mauvais traitements et comment vous protéger. Vous pouvez également l'utiliser pour aider une amie.

Bien que cette brochure se concentre sur les problèmes auxquels font face les femmes et les enfants noirs et de minorités ethniques, elle contient également des informations pouvant être utilisées pour aider les victimes de violences conjugales et sexuelles de toutes autres origines ethniques et nationalités.

Cette brochure fait référence à des femmes victimes/survivantes de violences et mauvais traitements et à des hommes comme auteurs de ces actes pour faciliter la lecture et parce que cela reflète la grande majorité des cas. Toutefois, cela ne signifie pas que la violence et les mauvais traitements n'existent pas dans des relations de même sexe ou d'une femme envers un homme.

Cette brochure a été écrite en conjonction avec *Southall Black Sisters* (les sœurs noires de Southall)

# 1. Qu'est-ce que la violence contre les femmes et les filles ?

Les violences contre les femmes et les filles incluent toute un ensemble de comportements abusifs et violents, y compris :

- La violence conjugale
- Le mariage forcé
- La violence liée à la dot
- La mutilation génitale féminine (excision féminine)
- La violence basée sur l'honneur - crime au nom de l'honneur
- La violence sexuelle
- Le viol
- L'agression sexuelle
- La traque furtive et le harcèlement

LES MAUVAIS TRAITEMENTS NE SONT PAS DE VOTRE FAUTE ET VOUS N'AVEZ PAS À LES SUBIR.

Il y a trois étapes que vous devez suivre :

1. Rapporter la violence
2. Prendre des mesures pour échapper à la violence
3. Vous préserver contre la violence

Si vous avez l'impression que vous êtes en danger immédiat, appelez la police au **999**. N'ayez pas peur d'appeler la police. Toutes les formes de violences sexuelles et conjugales, ainsi que les pratiques dangereuses, sont des crimes graves et la police peut vous protéger, vous et vos enfants. D'autres agences peuvent également vous fournir de l'aide et du soutien, y compris les services pour les femmes noires et de minorités ethniques (BME) (voir la liste à la fin de la brochure).

# 2. Violence conjugale

La violence conjugale est une forme de mauvais traitement d'un partenaire/ex-partenaire ou d'un membre de la famille (y compris la belle-famille) qui peut prendre plusieurs formes :

- Cela peut être une violence physique, telle que frapper ou donner des coups de pied
- Cela peut inclure des violences émotionnelles telles que le chantage, la torture mentale et les menaces de vous déshonorer ou de vous tuer, vous et vos enfants
- Cela peut aussi être exercer un contrôle - à savoir que vous n'êtes pas autorisée à quitter le domicile seule, à prendre contact avec votre famille ou vos amis ou encore à avoir accès à de l'argent ou avoir un travail de votre choix
- Le harcèlement sexuel et la traque furtive peuvent également représenter des violences conjugales et sexuelles
- Cela peut être le viol - être mariée ne signifie pas que votre mari a le droit d'avoir des relations sexuelles avec vous contre votre gré

Il est important de comprendre que vous n'êtes pas la personne responsable et que vous n'avez pas accepter cela. Personne ne mérite d'être agressée, maltraitée ou humiliée, encore moins par sa famille ou son partenaire.

**C'EST LE COMPORTEMENT DE L'AUTEUR DES VIOLENCES QUI DOIT CHANGER ET NON PAS LE VÔTRE.**

La violence conjugale peut être la même chose que la « violence basée sur l'honneur » si elle a lieu pour défendre l'honneur de la famille/communauté ou si vous pensez que vous ne pouvez pas quitter l'auteur des violences parce que vous avez peur de lui faire honte ou de le déshonorer (voir la partie concernant la violence basée sur l'honneur).

La définition du gouvernement de « violence conjugale » est :

« Tout incident de comportement menaçant, violence ou mauvais traitement (psychologique, physique, sexuel, financier ou émotionnel) entre des adultes qui sont ou ont été partenaires intimes ou des membres de la famille, quel que soit leur sexe ou leur sexualité. »

# 3. Viol et violences sexuelles

Le viol et les violences sexuelles peuvent arriver à n'importe qui et à n'importe quel moment, avec un inconnu, une connaissance, un ami, un membre de la famille ou un partenaire/ex-partenaire. Si vous ne donnez pas votre accord à des relations sexuelles, où que vous soyez et avec qui que ce soit, alors c'est un viol et c'est un crime :

- Le consentement signifie que vous choisissez activement d'avoir des relations sexuelles et que vous êtes d'accord
- Personne n'a le droit de supposer que vous avez donné votre accord, qui que ce soit ou quelle que soit votre relation avec cette personne
- Les attouchements sexuels non désirés sont une agression et sont également un crime

**SI VOUS AVEZ ÉTÉ VIOLÉE OU AGRESSÉE SEXUELLEMENT, IL EST IMPORTANT DE VOUS SOUVENIR QUE VOUS N'ÊTES PAS LA PERSONNE RESPONSABLE.**

Il existe des organisations qui peuvent vous aider et cela inclut vous aider à décider si vous voulez rapporter les faits à la police. Elles peuvent également vous fournir une représentation et des conseils professionnels. Si vous savez que vous voulez rapporter les faits à la police, vous devez le faire le plus rapidement possible.

Vous pouvez trouver davantage d'informations, y compris les coordonnées d'organisations dans votre région qui peuvent vous aider, en :

- Appelant la ligne d'assistance nationale aux victimes de viol (Rape Crisis) au 0808 802 9999
- En vous rendant sur le site Web de Rape Crisis (Angleterre et pays de Galles) sur www.rapecrisis.co.uk
- En vous rendant sur le site Web The Survivors Trust sur www.thesurvivorstrust.org

# 4. Pas de recours aux fonds publics

Si vous êtes entrée ou restée au Royaume-Uni en tant qu'épouse, partenaire non mariée ou partenaire civile d'un citoyen britannique ou d'un citoyen non britannique qui est installé au Royaume-Uni et si votre relation a pris fin à la suite de violences conjugales au cours des deux premières années de votre relation, il est possible que vous puissiez faire une demande d'autorisation de séjour permanent (également connu sous le nom « droit de séjour illimité » (indefinite leave to remain), conformément à ce qui est connu sous le nom de la « règle sur les violences conjugales » (domestic violence rule).

Si les mots « no recours to public funds » (« pas de recours aux fonds publics ») sont inscrits sur votre visa, vous n'aurez pas le droit à des fonds publics, tels qu'un logement social et la plupart des prestations sociales. Toutefois, si vous êtes enceinte, avez des enfants ou être vulnérable d'une façon ou d'une autre, comme avoir des problèmes de santé mentale ou d'autres problèmes médicaux ou un handicap par exemple, vous devriez contacter les services sociaux de votre mairie (un assistant social) pour obtenir de l'aide (si possible, demander conseil avant de le faire). Avec certains visas, il est possible de faire une demande de logement social et de prestations sociales, vérifiez donc toujours si cela est possible.

Une épouse ou partenaire ayant droit de faire une demande de séjour illimité en tant que victime de violences conjugales et qui n'a pas de recours aux fonds publics peut contacter le projet Sojourner, géré par Eaves Housing for Women, pour obtenir de l'aide pour recevoir une aide au logement et financière. Vous pouvez envoyer un e-mail à advice_centre@eaveshousing.co.uk ou appler le 020 7735 2062. Les femmes vivant à Londres et qui ne sont pas en mesure d'obtenir de l'aide de la part de ce projet, peuvent également contacter Southall Black Sisters pour une aide financière avec un logement et de quoi survivre. Vous pouvez envoyer un e-mail à info@southallblacksisters.co.uk ou appeler le 020 8571 0800.

Un nouveau projet remplacera le projet Sojourner à partir du 1er avril 2012. Veuillez vous rendre sur www.ukba.homeoffice.gov.uk pour plus d'informations après le 31 mars 2012.

# 5. Faire une demande d'autorisation pour rester au Royaume-Uni

Les victimes de violences conjugales qui sont entrées au Royaume-Uni avec un visa en tant qu'épouse, partenaire civile, non mariée ou de même sexe peuvent faire une demande de séjour permanent au Royaume-Uni conformément aux règles d'immigration. Pour recevoir la permission de rester en tant que victime de violences conjugales, vous devez prouver que vous avez reçu la permission d'entrer et de rester au Royaume-Uni dans l'une des catégories mentionnées ci-dessus, que vous êtes victime de violences conjugales et que cela a provoqué la rupture de votre relation avant la fin de votre permission d'entrer ou de rester au Royaume-Uni.

Les victimes de violences conjugales ou d'autres formes de violence au Royaume-Uni avec d'autres types de visa doivent demander conseil sur les démarches à suivre pour demander à rester au Royaume-Uni pour des motifs humanitaires ou autres n'entrant pas dans le cadre des règles d'immigration. Les femmes ayant peur de violences si elles retournent chez elles peuvent également demander des conseils concernant le processus de demande d'asile ou de protection humanitaire. Vous devez essayer de soumettre vos demandes pour rester au Royaume-Uni avant l'expiration de votre visa, mais vous pouvez toujours demander conseil pour faire une demande ultérieure ou hors des délais (out of time), toutefois, il faut vous faudra expliquer la raison du retard.

Les règles et clauses concernant l'immigration, la demande d'asile et les prestations sociales font l'objet de modifications, il vous faudra donc demander conseil à ce sujet.

Vous devriez contacter un avocat ou un service d'immigration qualifié dès que possible, de préférence quelqu'un qui est rémunéré par l'État (aide juridique). Ils seront en mesure de vous conseiller sur ce qu'il faut faire ensuite pour pouvoir rester au Royaume-Uni. Pour des conseils sur où obtenir cette aide et pour une assitance générale dans ce domaine et sur les démarches à suivre pour accéder à l'aide financière et au logement, y compris l'appui en matière d'asile, contactez les organisations de conseils sur l'immigration et BME.

Pour plus d'informations au sujet de l'immigration, rendez vous sur www.ukba.homeoffice.gov.uk/while-in-uk/domesticAbuse/ ou par e-mail : UKBApublicenquiries@ukba.gsi.gov.uk. Vous pouvez également contacter l'Agence britannique aux frontières (UKBA) par téléphone au : 0870 606 7766.

# 6. Violence/agression basée sur « l'honneur » (HBV)

La violence basée sur l'« honneur » ou les crimes d'« honneur » sont des actes de violence expliqués par l'auteur comme étant commis afin de protéger ou de défendre l'honneur de la famille/communauté. Ces crimes incluent :

- Les violences conjugales et sexuelles
- Le mariage forcé
- Le harcèlement sexuel
- Le rejet social et les autres formes de contrôle et de mauvais traitements de la part de la famille ou de membres de la communauté

Les femmes risquent de subir des violences basées sur l'honneur si elles sont accusées de ne pas se conformer aux attentes religieuses et culturelles traditionnelles y compris, par exemple :

- Portez du maquillage ou des vêtements occidentaux
- Avoir un petit ami ou être vue seul avec un homme qui n'est pas un membre de la famille
- Être enceinte en dehors du mariage
- Avoir une relation avec quelqu'un d'une religion ou nationalité différente
- Rejeter un mariage forcé
- Rumeurs/être vue agissant de façon inappropriée

Dans le cas de violences basées sur l'honneur, les risques peuvent être très élevés car il existe beaucoup d'auteurs de ces actes, dans les familles élargies ou les réseaux de communauté, qui sont plus organisés en ce qui concerne le harcèlement ou l'agression des femmes. D'autres personnes dans la famille ou la communauté peuvent faire pression sur la victime pour qu'elle retourne dans une situation de maltraitance ou refusent de la soutenir.

**LES VICTIMES DOIVENT RAPIDEMENT TROUVER DE L'AIDE POUR SE PROTÉGER, ELLES ET LEURS ENFANTS.**

# 7. Mariage forcé

Un mariage forcé c'est lorsqu'une personne est forcée d'épouser une autre personne contre son gré et sans sa permission. Un mariage forcé est un mariage dans lequel l'un ou les deux époux ne consent(ent) pas au mariage et cela se fait sous la contrainte. Cela peut inclure une contrainte physique, sexuelle, psychologique, financière et émotionnelle.

Un mariage forcé est très différent d'un mariage arrangé. Dans un mariage arrangé, les familles peuvent jouer un rôle dans le choix et la présentation des partenaires. Le choix d'accepter ou non l'arrangement doit demeurer celui des futurs époux. Autrement dit, l'aspect principal sur lequel il faut se concentrer est le choix ; les personnes doivent toujours être libres de choisir qui elles épousent ou n'épousent pas.

Dans certains cas, les personnes sont emmenées à l'étranger sans savoir qu'elles seront forcées à se marier. Lorsqu'elles arrivent dans le pays, il arrive que leur passeport leur soit confisqué et qu'on leur dise qu'elles ne sont pas autorisées à rentrer chez elles.

Il existe des services de soutien spéciaux et des recours judiciaires à votre disposition pour vous aider si vous ou quelqu'un que vous connaissez est forcé à se marier. Cela inclut vous aider à obtenir une ordonnance de protection d'un tribunal civil pour empêcher le mariage forcé ou vous aider à quitter le mariage forcé. Si vous êtes inquiète, vous devriez en parler à quelqu'un à qui vous faites confiance, tel qu'un professeur, la police ou contacter une organisation de soutien spécialisée (voir la liste à la fin de la brochure).

Vous pouvez contracter Southall Black Sisters au 020 8571 0800 ou par e-mail à info@southallblacksisters.co.uk

L'unité des mariages forcés (Forced Marriage Unit) du gouvernement est responsable de fournir un soutien et des informations aux citoyens britanniques susceptibles ou pouvant être susceptibles de devenir victimes d'un mariage forcé au Royaume-Uni ou à l'étranger. Vous pouvez la contacter au 0207 008 0151 ou vous rendre sur son site Web www.fco.gov.uk/forcedmarriage

# 8. Violence liée à la dot

Dans certains cas, les femmes peuvent être harcelées ou maltraitées pour ne pas avoir apporté une dot suffisante lors de leur mariage, qu'il s'agisse d'un mariage forcé ou non.

LES DEMANDES DE DOT EXCESSIVES PEUVENT INCLURE L'EXIGENCE DE FOURNIR DE GRANDES SOMMES D'ARGENT, DES PROPRIÉTÉS, DES BIJOUX OU D'AUTRES BIENS ONÉREUX.

Les mauvais traitements de tous types ne sont pas acceptables et vous devez demander de l'aide auprès de la police et des organisations de femmes, en particulier les services pour les femmes BME. Vous pouvez également consulter un avocat en droit familial si vous souhaitez récupérer votre dot ou obtenir des ordonnances de protection du tribunal pour vous protéger.

# 9. Mutilation génitale féminine (MGF ou FGM)

La mutilation génitale féminine implique le retrait partiel ou total des parties génitales féminines externes ou d'autres blessures infligées aux organes génitaux féminins pour des raisons non médicales. Ceci est considéré comme un crime au Royaume-Uni, même si la personne est emmenée à l'étranger pour subir la mutilation. Cet acte est également connu sous le nom d'excision féminine ou « sunna ».

LA MGF A DE GRAVES CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ, TANT AU MOMENT DE LA MUTILATION, AVEC UN RISQUE ÉLEVÉ D'INFECTIONS, QUE PLUS TARD DANS LA VIE, POUVANT ENTRAÎNER UN HANDICAP À LONG TERME, DE GRAVES PROBLÈMES AU COURS DE LA GROSSESSE ET DE L'ACCOUCHEMENT ET MÊME LA MORT.

Si vous risquez de subir une excision ou êtes inquiète concernant une autre personne qui peut être en danger au Royaume-Uni ou à l'étranger, parlez-en à un professionnel à qui vous faites confiance, tel qu'un professeur, une infirmière ou un docteur, ou rapporter les faits à la police ou aux services sociaux. Vous pouvez également contacter une branche spécialisée pour les femmes BME ou une clinique spécialisée en MGF. Vous pouvez chercher une clinique spécialisée près de chez vous en vous rendant sur www.forwarduk.org.uk/resources/support/well-woman-clinics

# 10. Aide pour vous

Nous comprenons à quel point il est difficile de quitter une relation violente, de surmonter les pressions religieuses et culturelles de la famille et des membres de la communauté et vos inquiétudes concernant votre statut d'immigration et l'accès à de l'aide. **N'ayez pas peur de demander de l'aide.**

Si vous ne parlez pas anglais, la plupart des organismes juridiques seront en mesure de vous fournir un interprète indépendant. Si vous êtes inquiète concernant le fait que l'interprète parlera de vous à votre famille, vous pouvez choisir un interprète différent.

PARLEZ À QUELQU'UN EN QUI VOUS AVEZ CONFIANCE ET RAPPORTEZ LES MAUVAIS TRAITEMENTS À LA POLICE OU À UNE ORGANISATION OU UN CONSEILLER AUX VICTIMES DE VIOLENCES DOMESTIQUES OU SEXUELLES

Ces organismes seront en mesure de vous présenter les différentes options juridiques à votre disposition, y compris les actions pénales contre l'auteur des faits et les ordonnances de protection émises par un tribunal civil ou familial pour vous protéger, vous et vos enfants. Ces organsimes peuvent également vous donner des conseils sur :

- Le logement
- Les questions d'argent
- La santé et la santé mentale, y compris l'automutilation
- Les soins sociaux
- Les besoins des enfants et l'éducation

Si vous habitez à la maison, il est important d'avoir des plans pour l'avenir au cas où il vous faille partir à la suite de violences ou mauvais traitements. Garder les choses suivantes en sécurité à la maison ou de préférence chez un(e) ami(e) de confiance :

- Des documents importants, tels que les certificats de naissance, permis de conduire, passeports, documents d'immigration, ordonnances de protection du tribunal et documents financiers, de propriété ou juridiques, ainsi que des cartes bancaires et de crédit supplémentaires.

- Un sac rempli de vêtements pour vous et vos enfants, une clé de voiture et une clé de porte d'entrée supplémentaires, un téléphone portable chargé avec du crédit, de l'argent liquide et d'autres objets importants, tels que des médicaments prescrits.

Mais ne vous inquiétez pas si vous ne pouvez pas emporter tout cela avec vous si vous devez partir, vous pouvez toujours revenir avec la police pour les prendre.

**Si cela ne présente pas de danger, emmenez vos enfants avec vous.** Si ce n'est pas possible, contactez la police, un avocat en droit familial et une organisation pour les victimes de violences conjugales ou un conseiller pour obtenir de l'aide.

Pensez à trois lieux sûrs où vous pouvez vous rendre en cas d'urgence :

- Un commissariat de police
- La maison d'un(e) ami(e)
- Un refuge pour femmes ou une agence d'aide aux victimes de violences sexuelles/conjugales

# 11. Aide et soutien

## NUMÉROS D'URGENCE ET LIGNES D'ASSISTANCE AUX VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

- **La police, les ambulances et les pompiers :** 999 (appel gratuit, 24h/24)
- **Ligne d'assistance nationale aux victimes de violences conjugales (NDVH) :** 0808 2000 247 (appel gratuit, 24h/24)
  En partenariat entre Women's Aid et Refuge

## LIGNES D'ASSISTANCE SPÉCIALISÉES

- **Southall Black Sisters** (pour les femmes BME victimes de violences sexuelles/conjugales, mariage forcé, MGF/FGM, HBV et problèmes d'immigration/non recours)
  Ligne d'assistance : 020 8571 0800
  Site Web : www.southallblacksisters.org.uk
- **Forced Marriage Unit (Unité du mariage forcé)**
  Ligne d'assistance : 0207 008 0151
  Site Web : www.fco.gov.uk/forcedmarriage
- **Ligne d'assistance de traque furtive/stalking**
  Ligne d'assistance : 0808 802 0300
  Site Web : www.stalkinghelpline.org
- **Rape Crisis (viol)** (Angleterre et pays de Galles)
  Ligne d'assistance : 0808 802 9999 (appel gratuit)
  Site Web : www.rapecrisis.org.uk

## LIGNES D'ASSISTANCE POUR L'IRELANDE DU NORD, L'ÉCOSSE ET LE PAYS DE GALLES

- **Ligne d'assistance de Women's Aid, 24h/24, pour les victimes de violences conjugales en Irelande du Nord**
  Ligne d'assistance : 028 9033 1818
- **Ligne d'assistance aux victimes de violences conjugales en Écosse**
  Ligne d'assistance : 0800 027 1234
- **Violences conjugales et sexuelles au pays de Galles** (Women's Aid au pays de Galles)
  Ligne d'assistance : 0808 80 10 800
- **Le Dyn Wales/Dyn CymruLigne d'assistance :** 0808 801 0321
- **BAWSO** (pour les femmes BME au pays de Galles)
  Ligne d'assistance 0800 731 8147 (24h/24)
- **Rape Crisis (viol) Écosse**
  Ligne d'assistance : 08088 010302 (appel gratuit)

- **Centre pour les victmes de violences sexuelles et viols (Rape Crisis) en Irelande du Nord**
  Ligne d'assistance : 028 9032 9002 (appel gratuit)

## MUTILATION GÉNITALE FÉMININE

- **Fondation pour la recherche et le développement de la santé de la femme** (FORWARD)
  Ligne d'assistance : 020 8960 4000
  Site Web : www.forwarduk.org.uk
- **Police londonienne (Metropolitan Police)** (Section d'enquête sur les mauvais traitements contre les enfants/Projet Azure)
  Ligne d'assistance : 020 7161 2888

## IMMIGRATION, ASILE ET NON RECOURS

- **Projet Sojourner – Logement pour femmes (Eaves)**
  Ligne d'assistance : 020 7735 2062
  Site Web : www.eaves4women.co.uk
- **Organisme pour le bien-être des immigrants (JCWI)**
  Ligne d'assistance : 020 7251 8708
- **Aide en matière d'asile**
  Ligne d'assistance : 0207 354 9264

## AUTRES

- **Broken Rainbow** (pour lesbiennes, homosexuels, bisexuels, transsexuels)
  Ligne d'assistance : 0300 999 5428
- **Ligne de conseils pour les hommes**
  Ligne d'assistance : 0808 801 0327
- **Respect Advice line** (ligne d'assistance offrant des informations et conseils au personnes violentes envers leurs partenaires et qui veulent de l'aide pour arrêter)
  Ligne d'assistance : 0808 802 4040
- **Childline** (ligne d'assistance gratuite 24h/24 pour les enfants)
  Ligne d'assistance : 0800 1111
- **Samaritans** (ligne d'assistance gratuite 24h/24 si vous vous sentez déprimé(e))
  Ligne d'assistance : 08457 90 90 90
- **The Ann Craft Trust** (protège les personnes avec des difficultés d'apprentissage contre les violences)
  Ligne d'assistance : 0115 951 5400
- **Respond** (soutient les personnes avec des difficultés d'apprentissage, leurs familles, les personnes s'occupant d'elles et les professionnels concernés par le traumatisme et les violences)
  Ligne d'assistance : 0808 808 0700
- **Voice UK** (soutient les personnes avec des difficultés d'apprentissage et d'autres personnes vulnérables qui subissent des violences et crimes)
  Ligne d'assistance : 0845 122 8695

Home Office

ISBN : 978-1-84987-559-2
Publié par le Home Office © Crown Copyright 2012

Des exemplaires peuvent être consultés en ligne :
www.homeoffice.gsi.gov.uk/crime/violence-against-women-girls

recycle
When you have finished with this publication please recycle it

75% recycled
This publication is printed on 75% recycled paper

French